

Doc - 6.3.2 *Manifestations. Conclusions ressortant exposé des faits.*
Ministère des Colonies. 1908.

Saint Pierre et Miquelon

Manifestations

*Conclusions ressortant de
l'exposé des faits*

*Il ressort du rapport de Mr Moulin et des nombreux documents qui lui sont annexés
1^{er} Que les manifestations n'ont pas eu le caractère de gravité qu'on leur avait primitivement attribué d'après les télégrammes adressés à la Presse et même au Département.*

Une très faible proportion seulement de la population y a pris part :

A/ Le nombreux personnel de la Société anonyme « La Morue Française » ayant à sa tête les gérants et les principaux employés de cette maison M.M. Letouzé, Jacques Légasse (cousin du délégué et du supérieur ecclésiastique) et Auguste Salomon.

B/ Le personnel de la municipalité (parmi lesquels des femmes inscrites au bureau de Bienfaisance) ayant à sa tête le 1^{er} adjoint Lefèvre.

C/ Les jeunes gens du cercle catholique ; ce sont deux d'entre eux qui avec l'aide d'un employé de la « Société La Morue » portaient un drapeau américain préparé à l'avance et si grand qu'il fallait 3 personnes pour le porter.

2^e Les manifestants n'étaient que 400 environ sur 3800 habitants, que compte St

Pierre. Ils représentaient la mobilisation du personnel du trust Légasse.

Non seulement la très grande majorité de la population ne s'est pas joint à la manifestation mais au contraire fait son appui aux autorités locales.

3^e La manifestation n'a nullement été spontanée, elle a été organisée par Mr. Vieillot instituteur, Mr. Gauvain avocat de « la Morue Française », Jacques Légasse et Letouzé, gérants de cette société avec l'aide du 1^{er} adjoint Lefèvre et du clergé.

Elle avait pour but :

A/ Intimider l'administration locale et de la contraindre par la menace :

1^{er} A rapporter son refus d'autorisation, d'ouvrir les écoles. 2^e/ A arrêter les poursuites engagées contre les instituteurs.

B/ De soulever l'opinion publique en France – c'est dans ce but que fut arboré le drapeau américain – et de forcer ainsi la main du Département.

C'était aussi ; accessoirement un moyen d'exciter en France par cette résistance aux lois républicaines l'enthousiasme des âmes bien pensantes et de faire affluer de nombreuses aumônes dans la bourse toujours ouverte du curé.

Marche de la manifestation

Préparation

L'école libre malgré le refus d'autorisation fût ouverte le 9 novembre. Le 11 novembre les instituteurs furent assignés à comparaître devant le tribunal correctionnel et le soir même le bruit courrait à St Pierre qu'à l'issue de l'audience il y aurait une manifestation pendant laquelle on arborerait le drapeau américain.

L'audience devait avoir lieu le 16.

Le 15 au soir un des instituteurs faisait une conférence sur « L'ouverture à St Pierre

d'une école libre laïque (!) ». La conférence eut lieu, mais il faisait si mauvais temps qu'aucune manifestation ne fût possible. Le lendemain 16 Novembre à une heure de l'après midi, au moment même où devait se tenir le tribunal correctionnel une nouvelle réunion – non autorisée – eut lieu au Café du Midi pour grouper les manifestants.

Elle se rend au Gouvernement

A l'issue de la réunion ils se rendirent au Gouvernement et dépêchèrent à l'Administrateur [], une délégation, comprenant le 1^{er} adjoint qui tente d'obtenir par la menace le retrait du refus d'autorisation et l'arrêt des poursuites engagées. Devant la fermeté de Mr. Moulin, qui fût inébranlable, les manifestants se portèrent au tribunal pour empêcher de tenir l'audience au cours de laquelle devraient être condamnés les deux instituteurs.

Elle se rend au Tribunal

Les portes du tribunal furent enfoncées et les manifestants, principalement M. M. Jacques Légasse, Letouzé, Gauvain, Vieillot et Lefèvre 1^{er} adjoint tentèrent d'empêcher par leurs cris et leurs abjurations le tribunal de siéger, grâce à la fermeté du Procureur de la République Mr. André l'audience continua et un jugement condamnant les instituteurs fût rendu.

Elle retourne au Gouvernement

Voyant qu'il n'y avait plus rien à faire au tribunal la manifestation retourna au Gouvernement en arborant cette fois le drapeau américain qui fût étendu sur la porte d'entrée du Gouvernement. Le premier adjoint Lefèvre, qui marchait en tête « sous les plis du drapeau américain » demanda à l'administrateur de recevoir une nouvelle délégation. Il refusa. L'adjoint Lefèvre lui fit

dire que s'il maintenait son refus « on allait employer la violence ».

Elle se rend au consulat américain

Le Gouverneur ne se laissa pas intimidé et les meneurs déconcertés allèrent manifester devant le consulat américain où ils s'arrêtèrent quelques minutes puis chez le Procureur de la République. Là on cassa quelques carreaux.

Pendant ce temps le Maire vint prévenir l'Administrateur que la manifestation lui accordait jusqu'au lendemain à 8 heures du soir et que si satisfaction ne leur était pas donnée « certainement des violences seraient exercées ».

Le gros de la manifestation était passé : mais on fit du tapage toute la soirée et à 8 heures une nouvelle réunion eut lieu au Café du Midi pour réchauffer les enthousiasmes. Le lendemain mardi il y eut encore quelques cris. Une réunion fut encore tenue le soir au Café du Midi et le Maire et le 1^{er} adjoint firent dire à l'Administrateur qu'on exigeait une solution pour le lendemain mercredi 9 heures.

Une réunion fût convoquée pour cette heure au Café du Midi mais à 11 heures arriva un télégramme du délégué Louis Légasse prescrivant de cesser le tapage. Les agents de « la Morue Française » retournèrent à leurs travaux et eux partis tout rentra immédiatement dans l'ordre.

But poursuivi

Cette brusque cessation des hostilités sur un ordre du directeur de la Société « la Morue Française » montre combien la manifestation fût peu spontanée on avait espéré faire capituler par le peur des autorités locales et le Département. La surprise ayant échoué grâce à la fermeté de Mr. Moulin et de Mr. André, il devenait dangereux de continuer

l'agitation devant l'attitude hostile d'une grande partie de la population révoltée de pareils procédés.